

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

ACCEPTER

VERS UNE TARIFICATION SOCIALE ET SOLIDAIRE DE L'EAU ! AVEC LE RÉSEAU DES CTRC

Date de publication : 25/07/2022 - Energie/environnement

Selon une étude de 60 Millions de consommateurs, datant d'avril 2021, le montant des factures d'eau a grimpé de plus de 10 % en moyenne sur les dix dernières années. Cela représente alors un poste de dépense important pour les particuliers, surtout lorsqu'ils disposent de revenus modestes.

Pour les aider, certaines collectivités ont mis en place une tarification sociale et solidaire de l'eau. C'est le cas par exemple de Rennes Métropole et de la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Pour en savoir d'avantage, retrouvons Christian CHOPINET de l'association ALLDC 35.

Dès 2015, l'opérateur public "Eau du Bassin Rennais" a mis en place différents dispositifs sociaux, comme une **tarification progressive de l'eau** avec une première tranche gratuite de 10 m³. Ceci afin d'inciter les abonnés à mieux surveiller et limiter leur consommation d'eau. Cette mesure sociale vise tous les abonnés, mais bénéficie principalement aux petits consommateurs.

Un autre dispositif, le "**Crédit Eau Famille nombreuse**" a été mis en place sur le territoire d'Eau du Bassin Rennais pour compenser une hausse de la facture. Les bénéficiaires de la complémentaire santé gratuite reçoivent alors une aide sociale de 30 euros par an et par enfant, à compter du troisième. Celle-ci versée au 1er janvier de chaque année.

Un troisième dispositif, le "**chèque - eau**" est une mesure sociale correspondant à une aide de 30 € par an, pour le paiement des factures d'eau. Elle est attribuée automatiquement aux bénéficiaires des minimas sociaux, et de la Complémentaire Santé Solidarité. Pour l'année 2022, une augmentation de l'aide à 40 €/an a été votée. En ce qui concerne l'abonnement, l'objectif est de le rendre gratuit, comme l'est déjà celui pour l'assainissement.

D'autres mesures sont en cours de développement sur le territoire, comme la généralisation des compteurs individuels ou encore l'alignement de manière progressive des tarifs, de tous les abonnés domestiques, qu'ils soient urbains ou ruraux.. L'ensemble de ces mesures ont pour objectif de faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous, tout en agissant contre le gaspillage de l'eau !

En résumé :

La mise en place d'une tarification sociale et solidaire de l'eau permet :

- de faciliter l'accès à l'eau et l'assainissement pour tous,
- de lutter contre le gaspillage.

Avec la participation de l'Association ALLDC 35, Association Léo Lagrange pour la défense des consommateurs (ALLDC).

URL source: <https://www.inc-conso.fr/content/vers-une-tarification-sociale-et-solidaire-de-leau-avec-le-reseau-des-ctrc>